



Jean Pierre Essome

Plusieurs artistes et promoteurs d'artistes ont écopé de lourdes sanctions à l'issue du Conseil extraordinaire de la Sonacam du 28 février dernier.

L'assemblée générale de la société camerounaise de l'art musical tenue le 28 février s'est penchée sur les cas d'indiscipline de certains artistes. C'est le cas notamment de Jean Pierre Essome qui écope de 3 ans de suspension.

Plusieurs autres artistes et promoteurs d'artistes ont écopé de lourdes sanctions. Le Doux Marcelin écope également de 2 ans de suspension.

L'on note également que Dinaly est exclu du Conseil d'éthique de la Sonacam, tandis qu'Achille Mbanga écope également d'une exclusion du Conseil de surveillance, il est remplacé à ce poste par Eko Roosevelt.